A.N.G.
Société Anonyme
Au capital de 250.000 Francs
Siège Social : 80, rue de Lourmel
75015 PARIS
R.C.S. PARIS B.382.550.408 91 B 14593

Greffe de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
19 FEV. 1997
93755

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DECEMBRE 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le 6 Décembre à 19 Heures,

Au siège social, à PARIS

Les Administrateurs de la Société **A.N.G.** se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, **Monsieur Nicolas GELIOT**.

Sont présents et ont émargé le registre de Présence :

. Monsieur Nicolas GELIOT, Président du Conseil d'Administration,

. Monsieur René THIODAT, Administrateur,

. Monsieur Loïc de la ROCHE SAINT ANDRE, Administrateur,

. Monsieur Christian CLAUSSE, Administrateur.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Nicolas GELIOT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur René THIODAT assume les fonctions de Secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur la nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement de **Monsieur Loïc de la ROCHE SAINT ANDRE**, administrateur démissionnaire.

NL RT

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Il indique au Conseil que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article 94 de la Loi du 24 Juillet 1966 et de l'article 20 des statuts, de procéder à des nominations à titre provisoire.

Il propose donc que **Monsieur Gérard ALFONSI** soit coopté par le Conseil.

Il présente **Monsieur Gérard ALFONSI** au Conseil, puis il offre la parole aux Administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 94 de la Loi du 24 Juillet 1966 et l'article 20 des statuts, coopte en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

. Monsieur Gérard ALFONSI
Expert Comptable-Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix en Provence
né le 7 Mai 1946 à VILLE DE PARASO (Haute Corse)
demeurant : 404, avenue François Cuzin 83100 TOULON
de Nationalité Française

en remplacement de **Monsieur Loïc de la ROCHE SAINT ANDRE**, administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **30 Septembre 1999**.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Gérard ALFONSI a fait savoir qu'il acceptait le mandat d'administrateur ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Administrateur.

Monsieur Nicolas GELIOT
Président du Conseil d'Administration

Monsieur René THIODAT
Administrateur

A.N.G.
Société Anonyme
Au capital de 250.000 Francs
Siège Social : 80, rue de Lourmel
75015 PARIS
R.C.S. PARIS B.382.550.408

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DECEMBRE 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le 20 Décembre à 19 Heures,

Au siège social, à PARIS

Les Administrateurs de la Société **A.N.G.** se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, **Monsieur Nicolas GELIOT**.

Sont présents et ont émargé le registre de Présence :

. Monsieur Nicolas GELIOT, Président du Conseil d'Administration,

. Monsieur René THIODAT, Administrateur,

. Monsieur Gérard ALFONSI, Administrateur,

. Monsieur Christian CLAUSSE, Administrateur.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Nicolas GELIOT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christian CLAUSSE assume les fonctions de Secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le Conseil.

NL CC

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur la démission de **Monsieur René THIODAT** administrateur.

Le Président fait part au Conseil de l'intention de **Monsieur René THIODAT** de démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Il indique au Conseil que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article 94 de la Loi du 24 Juillet 1966 et de l'article 20 des statuts, de procéder à des nominations à titre provisoire ou de ne pas procéder au remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de **Monsieur René THIODAT** et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

En conséquence, le Conseil d'Administration sera composé à compter de ce jour, de trois membres, savoir :

. Monsieur Nicolas GELIOT
. Monsieur Christian CLAUSSE
. Monsieur Gérard ALFONSI

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Administrateur.

Monsieur Nicolas GELIOT
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Christian CLAUSSE
Administrateur